DOCUMENTS A JOINDRE

- ☐ La fiche de renseignements dûment complétée
- ☐ Copie des pages du (ou des) livret(s) de famille **pour tous les nouveaux élèves.**
- ☐ Le cas échéant, la copie du jugement de divorce.
- ☐ La fiche "Urgences médicales **+ copie des vaccinations.** (Si vous le jugez utile, vous pouvez porter des renseignements confidentiels dans une enveloppe cachetée en mentionnant le nom et la classe de l'élève)
- ☐ Formulaire « droit à l'image ».
- ☐ La fiche d'intendance accompagnée obligatoirement d'un **RIB du responsable financier** et

un chèque de 41 € **pour tous les nouveaux DP** (à l'ordre de l'Agent comptable + Nom et Prénom de l'élève au dos du chèque)

- ☐ La fiche d'Internat pour les élèves demandant l'internat

.

~ ~

Le choix des options cochées vaut engagement pour toute l'année scolaire.

L'inscription au lycée vaut acceptation du règlement intérieur du Lycée.

Date :

Signature des parents **Signature de l'élève**

LYCÉE LOUIS ARMAND CHAMBÉRY

DOSSIER D'INSCRIPTION

2023 - 2024

Photo obligatoire

Nom de l'élève : ______________________ Prénoms : ______________________

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Né(e) le :

☐ Externe ☐ Demi-pensionnaire au ticket ☐ Interne (sous réserve de validation par la commission)

Candidatures spécifiques :

- ☐ **Pôle handball** (sur liste, après acceptation aux tests)
- ☐ **Dispositif Scolaire d'Excellence Sportive** (sur liste, après admission validée lors de la commission)
- ☐ **Euro Anglais** : (après admission validée lors de la commission)

SECONDE	
Enseignements optionnels facultatifs	**Langues vivantes obligatoires**
Technologiques 1 au choix [1] ☐ BIOT : Biotechnologie ☐ SL : Sciences et Laboratoire ☐ SI : Sciences de l'Ingénieur **Généraux 1 au choix** [1] ☐ CI-AV : Cinéma-Audiovisuel ☐ LVC : Chinois	LVA : Anglais LVB : ☐ Espagnol ☐ Italien ☐ Allemand ☐ Chinois
Parcours découverte en vue d'une 1ère Générale ou Technologique [2] ☐ Parcours STL ☐ Parcours STI2D	

(1) Les élèves de seconde ne pourront prendre que 2 options maximum en plus du tronc commun.
Les élèves du Pôle Hand et du Dispositif Scolaire d'Excellence Sportive ne peuvent pas prendre d'enseignement optionnel
(2) Les élèves des parcours STL et STI2D ne pourront pas prendre d'enseignement optionnel